

Octeville sur Mer, le 21/07/2025

M Georges Tavelet

Première remarque : dans le PLUI, vous devez **tenir compte de la vulnérabilité de notre commune face au changement climatique.**

Bien sûr, une étude de perméabilité du sous-sol a été effectuée. Tout va bien et tout a été pensé dans ce projet : des fossés, des petites retenues d'orage, ... mais vous ne pourrez pas remplacer une éponge naturelle de 9 hectares posée sur un lit d'argile.

Oui, à chaque orage, **cette prairie se gorge d'eau** et restitue après ces phénomènes toute l'eau accumulée pendant de nombreuses journées par des ruissellements sur le bord du chemin de la prairie jusqu'au pluvial de la route de Montivilliers, protégeant ainsi les riverains de cette route des inondations.

Deuxième remarque : dans le PLUI, il est aussi mentionné la garantie de protéger la biodiversité.

Dans ce projet, une étude de la faune et la flore a été effectuée, sans découvrir d'espèces dites remarquables.

Mais il suffit de faire quelques pas dans cette prairie pour observer une multitude d'insectes : sauterelles, grillons, papillons, ... qui font partie de la chaîne alimentaire des oiseaux.

70% de leurs espèces ont disparu ces dix dernières années.

Bien sûr, la cause est multifactorielle : Autrefois, l'élevage dit pastoral (herbe pâturée et fauchée) était pratiqué sur notre commune. De nos jours, c'est une forme d'élevage intensif qui est pratiqué avec une alimentation concentrée issue principalement de céréales, transformant ainsi nos prairies en champs cultivés où la vie de s'installe pas (mécanisation, produits phytosanitaires).

Avec ce projet, vous allez faire disparaître une rare prairie naturelle dite de fauche de 9 hectares. **La limitation de l'artificialisation des sols et la protection de la diversité inscrites dans le PLUI (loi ZAN) y sont absentes.**

Vous connaissez la cause et les remèdes à tous ces problèmes, mais vous n'agissez pas. Nos enfants et les générations futures entendront-ils encore le chant

des oiseaux ?

En conclusion, **pour atténuer les risques d'inondations et l'atteinte à la biodiversité dans votre projet, pour compenser la perte de cette hydraulique douce de la prairie et préserver une souche de la faune, ajouter à ce projet en partie basse (au sud-ouest) plusieurs mares dites tampons fonctionnant en réseau (système hydraulique éprouvé par nos aînés) sur une parcelle herbeuse créerait une oasis pour la biodiversité et une protection supplémentaire sur les risques d'inondation pour vos concitoyens.**